AFFAIRE BEN BARKA : BASRI CONVOQUÉ

HEBDOMADAIRE

le journal

15 DH-2 euros - n°256 Du 20 au 26 mai 2

lejournal-hebdo.com

L'ancien PDG du CIH, poursuivi en justice et installé à l'étranger, livre ses secrets qui dérangent le Pouvoir.

Interview Exclusive

ZAHIDI

« JE NE VEUX PAS ÊTRE LA TÊTE DE TURC DU RÉGIME »

dépôt légal 2001/0012 - ISNN 1114-3576

Directeur de la publication : Aboubakr Jamaï

Zahidi le fugitif qui dérange le Pou

L'ancien PDG du CIH, principal accusé du scandale politico-financier, l'affaire gigogne la plus emblématique de ces dernières années, est toujours en cavale. «Le Journal» l'a retrouvé à l'étranger. Il livre ses vérités dans une interview

oir

PH. DR

PAR ALI AMAR

C'est un scénario noir de mauvais polar qui continue de miner depuis près de six ans cet homme frêle de 71 ans qui a décidé de fuir «la folle justice de son pays». L'homme, ingénieur de son état, patron historique de la Cosumar et plusieurs fois ministre sous Hassan II, aujourd'hui exilé forcé en Europe, ne pensait pas finir sa carrière de commis du Makhzen comme fugitif professionnel, talonné par toutes les polices du royaume et vilipendé par des médias «qui n'ont jamais pris la peine de penser qu'il pouvait être innocent». Au déclenchement de l'affaire CIH peu de temps après l'arrivée de l'Alternance, Moulay Zine Zahidi n'était déjà plus le patron de cette banque-gruyère mise à genoux par des décennies de gabegie sans pareille et une conjoncture économique désastreuse. Malmené par des élus, qui se sont taillés, une fois devenus maîtres de l'Hémicycle, des habits maccarthystes et des policiers vindicatifs à la sourde oreille, il a décidé de tourner le dos à ses juges pour ne pas «finir comme un rat crevé dans les oubliettes du régime». En octobre 2002, Zahidi avait levé en exclusivité dans les colonnes du «Le Journal», un pan du voile qui recouvre les dossiers radioactifs du CIH comme la chape de béton coulée sur Tchernobyl. Pour seule réponse du Pouvoir, «Le Journal» fut convoqué et interrogé par la police. Depuis, le dossier du CIH, devenu plus que gênant pour la «nouvelle ère» a eu, il est vrai, le mérite d'accélérer la dissolution de la Cour Spéciale de Justice, véritable tribunal d'exception et machine d'abattage des récalcitrants au régime. Mais sur le cas Zahidi, l'oubli est de mise de la part de ceux, si nombreux dans les cénacles du gouvernement et du Palais, qui en connaissent les vrais ressorts et qui se taisent sur sa part d'ombre. De renvoi en renvoi, il se délite dans les limbes d'une justice désormais en roue libre qui devrait finir par le refermer à jamais , en juin prochain, par une condamnation par contumace que l'on voudra expéditive.

Les révélations que nous fait aujourd'hui Zahidi n'ont jamais pu être consignées dans les rapports de la Commission parlementaire du socialiste Driss Lachgar, de la Brigade Nationale de la Police Judiciaire (BNPJ) chargée de l'enquête ou de celui de l'Inspection Générale des Finances (IGF). La raison en est infiniment politique. Ce qu'il dévoile mène tout droit au cœur des sanctuaires du Pouvoir. ■

«Je refuse d'être la tê

De sa retraite européenne, Zahidi met en lumière les dessous d'un véritable Clearstream à la marocaine et fustige un Etat, ses institutions et ses puissants. Il égrène les noms de ses anciens pairs dont il regrette amèrement le silence coupable.

Quatre années se sont écoulées depuis votre première sortie médiatique dans ce même journal, la situation semble pour vous toujours inchangée, vous êtes en cavale à l'étranger, où en êtes-vous aujourd'hui ?
J'ai quitté le Maroc tout simplement. Contrairement à ce qui avait été rapporté par la presse, je n'ai jamais été dessaisi de mon passeport...

Vous êtes pourtant recherché et étiez, suite à l'enquête de police, sous mandat de dépôt.
Je vous le dis, j'ai quitté récemment le Maroc tout naturellement, par la frontière terrestre, je ne peux en dire plus pour des raisons que vous comprendrez.

Où résidez-vous actuellement ?
Entre l'Espagne, le Portugal et la France, là où je peux me retrouver avec mes enfants.

Avez-vous obtenu une autre nationalité ?
Oui, celle de mon épouse qui est européenne...

Etes-vous inquiété à l'étranger, craignez-vous une extradition ?
Non. Vous savez, la réputation de notre justice m'a devancé ici. J'ai été approché un temps par le Renseignement espagnol au plus fort de la crise entre le gouvernement Aznar et le Maroc à propos de l'îlôt Leïla. Ils voulaient que je leur parle de mon cas, mais j'ai refusé.

Pensez-vous un jour faire agir les autorités de votre nouvelle nationalité ou du moins les sensibiliser à votre cas ?
Je n'y pense pas tant que la procédure au Maroc suit son cours. L'affaire n'étant pas tranchée, je m'abstiens de toute démarche de la sorte, mais si je constate que l'on persiste coûte que coûte à m'impliquer sur la base de calomnies et de fausses accusations dans des dossiers pour lesquels je n'ai aucune responsabilité, j'y réfléchirai et très sérieusement.

Nous sommes à la veille de votre jugement après une procédure au long cours, que vous inspire la tournure qu'a prise votre affaire ?
Mon affaire a pris une tournure plus que désagréable qui ne sied pas à un Etat de droit. En fait, ce qu'il y a de plus choquant dans l'enquête parlementaire initiée sous le gouvernement Youssoufi, c'est l'amalgame voulu qui a été fait entre l'absence de remboursement de crédits octroyés avant mon mandat par le CIH à des privilégiés bénéficiant des largesses du Pouvoir et les enjeux politiques de l'époque en faisant croire que les dirigeants de la banque se sont servis dans ses caisses.

Le CIH était en déconfiture, et vous en étiez le Président...
Quand vous criez haut et fort, sans être écouté, que le CIH avait un trou de 14 milliards de dirhams, vous imaginez, un gouffre qui représente le budget d'investissement d'un Etat, et que des politiques aboient sans vouloir comprendre la réalité de cette faillite en laissant croire que Zahidi et consorts en sont responsables...Comment appelez-vous cela ?

Vous aviez eu la latitude de vous en expliquer

"J'ai été approché par le Renseignement espagnol au

t e de turc du régime !»

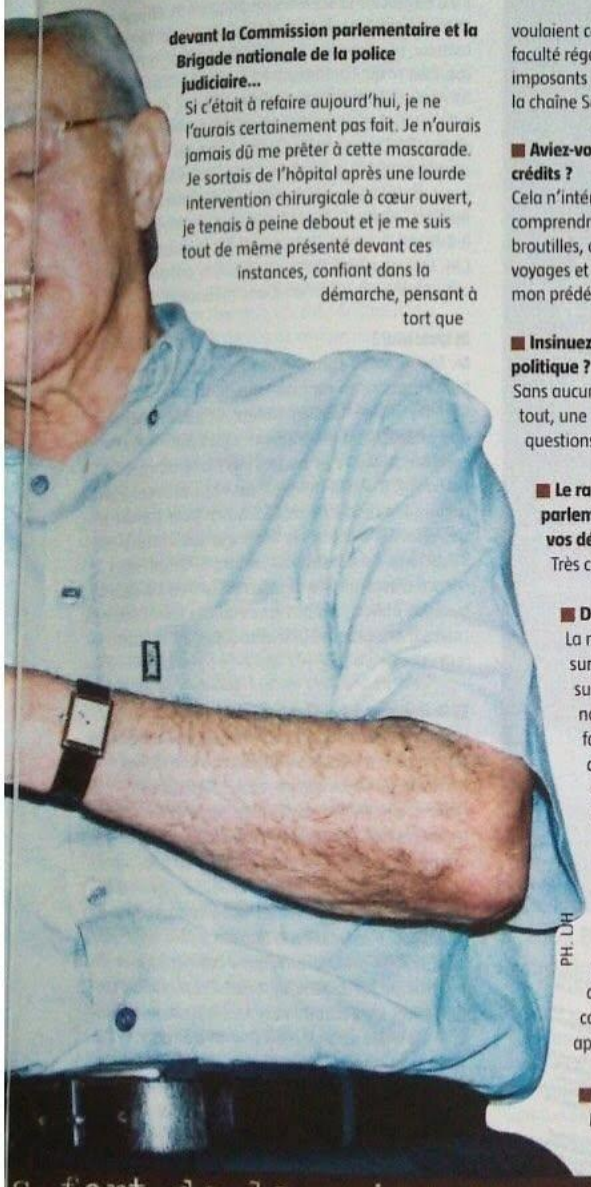

PH. DH

devant la Commission parlementaire et la Brigade nationale de la police judiciaire...

Si c'était à refaire aujourd'hui, je ne l'aurais certainement pas fait. Je n'aurais jamais dû me prêter à cette mascarade. Je sortais de l'hôpital après une lourde intervention chirurgicale à cœur ouvert, je tenais à peine debout et je me suis tout de même présenté devant ces instances, confiant dans la démarche, pensant à tort que nous étions dans un pays démocratique...

■ Que reprochez-vous aux enquêteurs ?

J'ai vite constaté que tout ce que j'avais à dire était sciemment mal interprété. J'étais venu dire l'entière vérité, la situation réelle du CIH, la manière dont les crédits avaient été octroyés. Contrairement à ce qu'ils voulaient comprendre, ce n'est pas le président qui a la faculté régalienne de distribuer des crédits aussi imposants que ceux qui avaient été accordés au PLM, à la chaîne Salam, aux complexes du Nord etc...

■ Aviez-vous été accusé d'avoir été l'ordonnateur des crédits ?

Cela n'intéressait pas la Commission parlementaire de comprendre ces mécanismes. Elle s'attardait sur des broutilles, comme celle de savoir si mes frais de voyages et de réception étaient supérieurs à ceux de mon prédécesseur.

■ Insinuez-vous que leur démarche était purement politique ?

Sans aucun doute, tout était orienté. C'était pire que tout, une vraie meute pour me lyncher.Ils posaient les questions et apportaient leurs réponses populistes...

■ Le rapport final de la Commission parlementaire a-t-il été expurgé de certaines de vos déclarations ?

Très certainement...

■ De quoi en particulier ?

La manière dont le CIH fonctionnait, mais surtout les conditions qui m'ont amené à céder sur certaines affaires après arbitrage royal, notamment sur l'abandon d'intérêts en faveur de certains clients. Paradoxalement, ceci n'a pas été jugé important. La Commission parlementaire, comme la BNPJ d'ailleurs, refusaient de consigner ce que je leur disais sur certains cas de personnes liées au Pouvoir ou à la famille régnante. Ils voulaient me faire parapher des procès-verbaux aux antipodes de mes déclarations ! Tout ce qui les motivait, c'était de savoir comment j'avais engagé des prestataires pour des travaux mineurs, comme la rénovation d'une villa en ruine qui appartenait d'ailleurs au CIH !

■ Comment expliquez-vous cette attitude ?

Mon explication est simple. Le Maroc expérimentait ce qu'on appelle l'Alternance. Son gouvernement fraîchement nommé n'était pas vraiment au fait de la situation des institutions financières publiques comme le CIH, la CNCA, la BCP, la BNDE, voire la CNSS et j'en passe. Pour ne parler que des banques, véritables vaches à lait du régime, elles ont d'abord été malmenées par un contexte de gouvernance économique désastreux. Prenez la CNCA par exemple, alourdie par des investissements hasardeux alors que le pays traversait une période de dure sécheresse. Tout ce que l'on a fait, c'est de condamner ce pauvre Haddaoui. Pour le CIH, l'Etat s'était engagé dans une politique volontariste de développement du secteur de l'immobilier et du tourisme à un coût faramineux, or la crise, due en partie à la Guerre du Golfe, a coupé les ailes d'un CIH qu'on a voulu "développeur". Au lieu d'endiguer les sources de son re-financement trop élevé et contraindre les bénéficiaires à plus de retenue et aux remboursements, on a jeté en pâture ses dirigeants.

■ Vous avez pourtant été accusé de perpétuer ce mode de fonctionnement en continuant à accorder des rééchelonnements jugés abusifs.

Pour tous les grands dossiers pour lesquels on veut me juger, les décisions et les rééchelonnements ont été négociés chez le Premier ministre, dans son bureau, après des réunions-marathon. Ce ne sont pas des inventions ! Le principe de rééchelonnement est communément admis, même les Etats recourent à cela, ce fut le cas du Maroc de 1983 à 1992 pour sa dette extérieure...

■ La presse de l'USFP est revenue dernièrement sur la reprise de votre procès en défendant les travaux de la Commission parlementaire menée à l'époque par Driss Lachgar et les décisions qui avaient été prises par Youssoufi...

Décidément, je me doutais bien que l'USFP continuerait à se glorifier de son "succès" contre ses adversaires politiques qu'il accuse de détournement alors même que 200 cadres du CIH ont démontré que l'argent de la banque est et reste chez les clients qui ne remboursent toujours pas leurs dettes, malgré la succession de trois présidents depuis 1998. Mais les préjugés ont la vie dure et l'on continuera toujours à faire l'amalgame entre les crédits non remboursés et l'argent soi-disant détourné par les cadres du CIH... Pourtant, les autorités de l'époque étaient parfaitement au courant des difficultés rencontrées par les dirigeants du CIH qui ne parvenaient pas à faire rembourser ceux-là mêmes qui continuent de narguer la banque, toujours aussi forts de leurs appuis...

■ Y a-t-il eu des interventions du Pouvoir dans certains cas où le rééchelonnement n'était plus viable pour le CIH ?

Et comment ! Le cas de Farouk Bennis en est la parfaite illustration. Ce monsieur avait des ...

s fort de la crise avec le gouvernement Aznar".

••• introductions en haut lieu. Il accédait à des personnalités très importantes, pour la simple et bonne raison qu'il recevait beaucoup, ce qui est son droit, mais il avait imaginé un système que ses appuis ne connaissaient peut-être pas. Il s'endettait au CIH pour construire son complexe de villas Palm Dunes, le vendait par tranches sans en signaler les transactions au CIH, avec l'accointance d'un notaire véreux de Tétouan et expatriait l'argent en Suisse. Il y a eu certes une défaillance des contrôleurs du CIH, pour ne pas dire plus...

■ Compte tenu des relations de cette personne, vous aviez fait état de cette affaire au Palais royal...

Lorsque nous nous sommes aperçus au CIH de la malversation, je me suis adressé par fiche au Cabinet royal. Lorsque je m'apprêtais à saisir son complexe, il a fait courir le bruit qu'il m'avait corrompu, moi, à 62 ans, après tout mon cursus !

Le Cabinet royal m'a fait savoir qu'il ne fallait pas que je tienne rigueur de ses accusations. J'ai alors continué mon travail et fait saisir son projet pour juguler l'hémorragie.

■ Qui était votre interlocuteur au Palais ?

M. Rochdi Chraïbi à qui j'ai transmis ma fiche sur cette affaire adressée à Sa Majesté. Elle m'a été retournée annotée de la main du promoteur, vous vous rendez compte, qui, bien entendu, en contestait la teneur ! Il faut savoir que Bennis était l'associé de Cheikh Kamal Adham, l'ex-patron des services secrets saoudiens. Alors qu'il était de passage au Maroc, j'ai reçu un coup de fil du Général Kadiri qui m'a dit textuellement : «*Attention, Cheikh Kamal est l'ami personnel du roi Hassan II, son nom ne doit en aucun cas être sali dans cette affaire, et encore moins qu'il soit cité dans les journaux ! Son nom ne doit apparaître nulle part !*». Je lui ai répondu que j'en tiendrai compte et lui ai envoyé à lui aussi une fiche détaillée. Je n'en ai eu aucune réponse. J'ai envoyé une fiche similaire au cabinet du roi Mohammed VI alors Altesse royale et prince héritier. Il m'a alors demandé d'aider Farouk Bennis et solutionner «*tous les problèmes que le CIH lui cause*». J'ai alors reçu M. Bennis en présence de son avocat, M. Bouzoubaâ, l'actuel ministre de la Justice pour sortir de cette impasse.

■ Etait-il disposé à trouver une solution ?

J'ai expliqué à Sa Majesté, alors Prince héritier que j'avais tout fait pour que Bennis puisse honorer ses engagements, mais il n'était pas disposé à quoi que ce soit avec l'arrogance en prime... Figurez-vous qu'après avoir détourné l'argent, et fort de ses appuis, il ne voulait rembourser que 5 à 6% de ce qu'il devait !

■ Farouk Bennis est toujours libre de ses mouvements...

Je ne peux l'expliquer. J'ai appris qu'il pouvait entrer et sortir du pays sans être inquiété. J'ai laissé une plainte en justice et il a obtenu un non-lieu. Ceci explique cela..., alors que moi je suis traité comme un scélérat pour avoir tenté de récupérer l'argent du CIH. Une

LA «BESACE» DU PRÉSIDENT

Moulay Zine Zahidi détient une masse appréciable de documents pour étayer ce qu'il avance. A chaque saillie, il brandit un courrier, un procès-verbal, une fiche synthétique qu'il a échangés avec ses collaborateurs, ses clients et ses interlocuteurs politiques. Aucun de ces documents n'a été retenu dans l'instruction. Aucune mention n'en est faite dans les rapports de la Commission parlementaire, de la BNPJ ou des Finances. L'immixtion du Palais dans les affaires qu'il décrit est prouvée pour certaines (comme celle d'Accor par exemple) dont il a gardé trace de la correspondance qu'il a eue avec le Cabinet royal. Zahidi répète que tout ce qu'il montre existe aussi dans les archives du CIH, en plus d'autres documents plus probants. Il s'étonne que la justice ne s'en soit pas saisie comme il est normalement d'usage. Il regrette aussi que ses successeurs à la tête de la banque n'en aient, eux non plus, pas fait état. Il s'interroge aussi sur le fait que l'audit réalisé par Ernst and Young avant son arrivée a été, sur des instructions politiques, classifié " secret " et soumis à la seule appréciation du roi Hassan II. ■

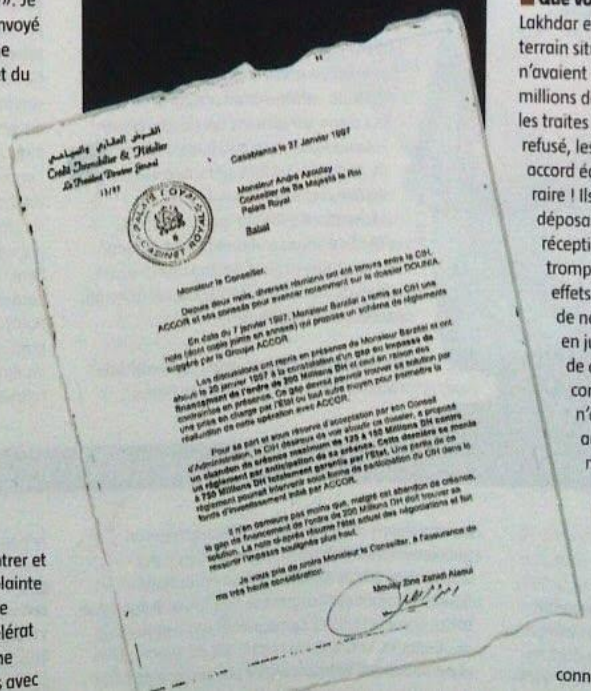

Crédit Immobilier & Hôtelier
Le Président Directeur Général

Casablanca le 27 Janvier 1997

Monsieur André Azoulay
Conseiller de Sa Majesté le Roi
Palais Royal
Rabat

Monsieur le Conseiller,

Depuis deux mois, diverses réunions ont été tenues entre le CIH, ACCOR et ses associés pour avancer notamment sur le dossier DOUKA.

En date du 7 janvier 1997, Monsieur Bandat a remis au CIH une note (dont copie jointe en annexe) qui propose un schéma de règlements suggéré par le Groupe ACCOR.

Les discussions ont repris en présence de Monsieur Bandat et ont abouti le 20 janvier 1997 à la constatation d'un gap au moyeau de financement de l'ordre de 200 Millions DH et ceci en raison des engagements en présence. Ce gap devrait pouvoir trouver sa solution par une prise en charge par l'Etat ou tout autre moyen pour permettre la réalisation de notre opération avec ACCOR.

Pour sa part et sous réserve d'acceptation par son Conseil d'Administration, le CIH déposera de son côté, et proposera un règlement par anticipation de sa présence. Cette dernière se monte à 750 Millions DH totalement garantis par l'Etat. Une partie de ce règlement pourrait intervenir sous forme de participation du CIH dans le fonds d'investissement initié par ACCOR.

Il n'en demeure pas moins que, malgré cet abandon de créance, le gap de financement de l'ordre de 200 Millions DH doit trouver sa solution. La note ci-après résume l'état actuel des négociations et fait ressortir l'impasse soulignée plus haut.

Je vous prie de croire Monsieur le Conseiller, à l'assurance de ma très haute considération.

Mouley Zine Zahidi Alaoui

l'Elysée par sa sœur qui est proche du clan Chirac, le Président français passe souvent ses vacances dans son hôtel de Taroudant...Ce sont en tout cas des conjectures que j'ai entendues çà et là...

■ L'affaire Palm Dunes est emblématique, mais ce n'est pas la seule...

Il y a eu celle de la SCI Maria impliquant M. Ahmed Osman à travers son prête-nom de l'époque, M. Said Lakhdar, promoteur immobilier de son état, en tout cas, c'est ce qu'il prétendait être. Il était associé avec M. Ahmed Osman dans plusieurs affaires, notamment à Rabat. Des négociations avaient été entamées par mon prédécesseur à propos de leur projet de haut standing situé face à l'hôpital Avicenne. Elles butaient sur le remboursement de prêts qui n'avaient pas été honorés, alors que l'immeuble en question avait été entièrement vendu. Rien n'avait été remboursé au CIH. Les négociations étaient plus que grippées et un ami commun avait entamé une médiation.

■ Quel ami ?

M. Mohammed Karim Lamrani qui m'a dit qu'il fallait prendre en considération la stature de M. Osman, ancien Premier ministre et ancien Président du Parlement en me soufflant désabusé : «*Je comprends que tu ne puisses pas t'entendre avec ce Lakhdar*». A son initiative, nous nous sommes alors rendus à la résidence de M. Osman pour prendre le thé et tenter d'aplanir le différend que Said Lakhdar s'évertuait à escamoter. Nous avons fini par nous mettre d'accord sur une cote mal taillée. Cet accord, quoique bancal, n'a pas été respecté. MM. Osman et Lakhdar ont proposé une entourloupe pour sortir leur épingle du jeu.

■ Que voulez-vous dire par entourloupe ?

Lakhdar et ses associés, dont Osman, avaient cédé un terrain situé à Martil aux Karrakchou que ceux-ci n'avaient pu payer que par traites totalisant 35 millions de dirhams. Ils ont alors tenté de refourguer les traites au CIH pour compenser leur dette. J'ai refusé, les traites étaient à l'évidence en bois, notre accord écrit stipulait un paiement cash, en nu-méraire ! Ils ont tout de même usé d'un subterfuge en déposant les traites à la banque contre accusé de réception comme du vulgaire courrier. Osman m'a trompé sur toute la ligne. Je lui ai réexpédié ses effets en recommandé en lui rappelant la clause de notre contrat, mais Osman a attaqué le CIH en justice et a obtenu, contre toute attente, gain de cause avec, à la clef, une contrainte de lui concéder les mains levées alors que la banque n'a pas touché un sou ! Cela vous renseigne, au besoin, sur la nature des interventions au niveau de la justice !

■ Vous avez cité les Karrakchou, qu'en est-il de l'affaire KSA pour laquelle vous avez aussi été entendu ?

Le CIH a toujours été aux petits soins pour cette famille d'entrepreneurs en bâtiment. La notoriété de Si Allal Karrakchou, que Dieu ait son âme, est connue de tous. La banque tenait à cette famille

comme à la prunelle de ses yeux. Dans leur affaire KSA, c'est le chambellan du roi, Brahim Frej, qui a intercédé auprès de moi pour que je me penche davantage sur le dossier. J'ai reçu M. Frej accompagné des fils Karrakchou dans mon bureau de Rabat. Ils m'ont soumis leur projet de Martil sur un terrain de 27 ha pieds dans l'eau que le CIH avait déjà financé en partie pour 80 millions de dirhams. Compte tenu de leurs engagements avec la banque, j'ai naturellement exigé la consortialisation de cet emprunt supplémentaire avec d'autres banques qui semblaient intéressées. Toutefois, elles se retirèrent parce que le CIH détenait une hypothèque de premier rang sur le terrain. Brahim Frej m'a alors dit textuellement : «*qui peut bien s'opposer à cela ?*». Je lui ai expliqué que le comité de crédit composé de la CDG, de Bank Al-Maghrib et des ministères du Tourisme et de l'Habitat ne pouvaient faire prendre un tel risque à la banque. Il m'a alors lancé : «*Ne vous en souciez pas, je m'en occupe !*». Effectivement, les membres du comité ont été contactés par Frej et ils ont tous déclaré d'une seule voix leur désir de voir se réaliser ce projet. La suite, vous la connaissez...

■ Ce type d'ingérence de personnalités du Palais était-il commun dans d'autres grandes affaires ?

Il y a eu le cas d'Atlantic Palace, l'hôtel d'Agadir pour lequel Si Mohammed Cherkaoui m'a carrément menacé d'en parler au roi pour obtenir une rallonge de crédit au motif qu'un membre de la famille royale en était actionnaire. Il y a eu Si Hassan Yacoubi qui n'honorait pas ses créances arguant qu'il n'avait pas latitude de gérer ses biens. En fait, il n' y avait pas beaucoup de gens proches du Palais qui n'aient pas contracté de crédits sans s'en acquitter. L'hôtel Royal Mansour était aussi dans ce cas avec une sacrée ardoise, M. Brahim Frej me disait qu'il n'était pas suffisamment rentable et qu'il ne fallait surtout pas ajouter ce patrimoine royal à la liste noire des établissements mauvais payeurs. Il y a eu surtout le cas Ahmed Snoussi qui n'avait de cesse de se plaindre au Palais pour son affaire de Kabila. Il disait à Feu Hassan II que le fait qu'il soit aux Nations Unies l'éloignait de ses affaires et qu'elles périclitaient en son absence. Plusieurs personnalités du Cabinet royal m'ont affirmé qu'il s'était jeté, et pas une fois, aux pieds du roi pour le supplier qu'on l'aide dans ses relations avec le CIH. Il avait contracté des crédits auprès de la banque à la fin des années 80, soit des lustres avant mon arrivée, pour la construction et l'extension d'un complexe de résidences qu'il détenait à 50% avec un espagnol, mais aussi pour une marina. Il voulait que l'Etat lui finance sa marina comme il l'avait fait pour Marina Smir. Il avait lourdement insisté auprès du Premier ministre dans ce sens alors que j'étais au gouvernement.Plus tard, lorsque j'ai pris mes fonctions au CIH, M. André Azoulay m'a appelé pour me dire qu'il allait m'envoyer une lettre manuscrite que Ahmed Snoussi avait adressée au roi en me signifiant de la lire et la lui renvoyer sans en faire copie. C'était une longue complainte sur ses difficultés avec le CIH et dans laquelle il reitérait son souhait de voir l'Etat lui rembourser ce qu'il avait déjà engagé comme fonds dans sa marina. J'ai établi alors une note à Sa Majesté que j'ai fait porter à M. Azoulay dans laquelle j'expliquais que M.Snoussi n'avait nullement besoin d'une aide supplémentaire compte tenu de la rentabilité de son projet, mais que la banque pourrait abandonner sa marge de 18 millions de dirhams sur les 60 qui étaient dus si le Palais le souhaitait. Plusieurs semaines passèrent et M. Azoulay m' a finalement appelé pour me dire : «*Sa Majesté te demande de trouver une fatwa*». Je lui ai dit que je ne pouvais aller plus loin, j'avais déjà renoncé à ma marge ! Plus, c'est toucher à la substance du CIH. Sur ce, M. Azoulay m'a sensibilisé sur le rôle de M. Snoussi dans l'affaire du Sahara et m'a dit de faire au mieux. J'ai fait la sourde oreille quelques temps. J'ai été ensuite contacté par M. Abdelkrim Bennani, alors chef du Secrétariat particulier du roi Hassan II, qui voulait organiser une entrevue avec M. Snoussi dans son bureau au Palais. La rencontre n'a mené à rien, M. Bennani n'a pu que constater notre désaccord. J'ai été de nouveau convoqué chez Azoulay qui m'a dit : «*Sa Majesté a tranché, vous renoncez à tous les intérêts*».

■ Qu'avez-vous fait ?

On est au Maroc. Quand on vous dit que Sa Majesté a tranché, que pouvez-vous faire ? Vous vous exécutez ou vous partez. La fameuse fatwa préconisait que l'Etat, via l'ODEP, rachète la marina, que le CIH récupère une poignée d'appartements et rééchelonne à M. Snoussi le reliquat restant. L'accord fut ficelé et approuvé par écrit par le Palais dont la trace est dans les archives de la banque. Il ne sera pas dit ainsi que c'est Zahidi seul qui a effacé une dette de 60 millions de dirhams à Snoussi ! C'était bel et bien une décision royale !

ZAHIDI WANTED

Depuis quelques semaines, un avis de recherche est placardé sur le portail de sa dernière résidence connue au Maroc sur la route des Zaërs à Rabat.
Il stipule "Sur ordre de Sa Majesté", la procédure du jugement par contumace pour les quelques audiences à venir après de multiples reports que la presse a attribué à la concomitance d'autres grandes affaires comme celle de Slimani. Le document dit en substance que :

✔ Moulay Zine Zahidi est accusé par le Procureur du Roi de détournement et de dilapidation de biens publics, de faux et usage de faux de documents bancaires à son profit et d'abus de biens sociaux.

✔ Compte tenu du fait que Mly Zine Zahidi ne s'est pas présenté de lui-même à la prison (sic!), le Procureur lui intime l'ordre de se présenter pour être jugé de ses actes devant le Tribunal d'Appel dans un délai de dix jours, faute de quoi, et en considération de sa soustraction volontaire à la loi, il ordonnera sa déchéance de ses droits civiques et la saisie de l'ensemble de ses biens jusqu'à son jugement définitif par contumace.

✔ Toute personne ayant connaissance de l'endroit où se trouve l'accusé doit impérativement en faire état aux autorités compétentes.

✔ Ordre a aussi été donné de placarder cet avis sur la façade de sa dernière résidence connue et le cas échéant sur le tableau des avis au public du Tribunal avec transmission de cet avis au Directeur des domaines royaux de la préfecture de son lieu de résidence.

✔ Un avis radiophonique de cette décision sera transmis sur les ondes nationales à trois reprises dans un délai de huit jours. ■

Farouk Bennis, promoteur du projet Palm-Dunes, avait ses entrées au Palais.

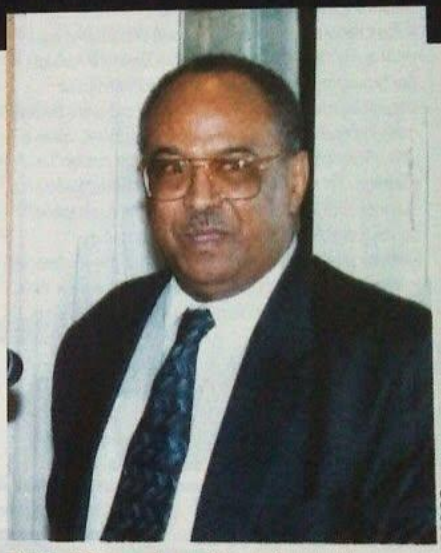

Ahmed Snoussi, ancien ambassadeur du royaume à l'ONU. s'était jeté aux pieds du roi.

PHOTOS DR

• • • **Cet aspect ne figure pas dans l'enquête...**
La justice n'a qu'à demander au Cabinet royal de démentir !

Vous aviez affirmé que l'affaire Accor avait provoqué votre départ
C'est la goutte qui a fait déborder le vase. A mon corps défendant, je me suis abstenu de faire des sacrifices sur le dos du CIH. Dans l'affaire Accor, il était question pour ce groupe d'acheter à M. Abdelhadi Alami le Dounia-PLM, alors endetté auprès du CIH. M. Azoulay était en charge pour faire aboutir le dossier avec M. Reznik, à l'époque le patron d'Accor au Maroc. J'étais pour ma part réticent, la différence entre le prix de cession et la perte subie par le CIH se montait, je vous passe les détails , à 300 millions de dirhams. Celui qui poussait à la roue est l'actuel Premier ministre, M. Driss Jettou. Il assurait l'interim aux Finances avant l'arrivée de Youssoufi aux affaires. Lorsque j'ai insisté par écrit à M. Jettou, je me suis fait dire «*Zahidi bloque !*».

Qui a dit cela, Jettou lui-même ?
C'était Pelisson, le patron d'Accor à l'époque et tous ceux qui le soutenaient dans les arcanes du Pouvoir. J'ai tenu avec M. Jettou plusieurs réunions pour obtenir ce qui revenait au CIH. Un accord a été trouvé, mais lorsque j'ai demandé d'aller au concret, on m'a dit : «*Monsieur, on vous change, on met quelqu'un d'autre*». J'ai alors voulu faire saisir l'affaire. Pelisson a menacé tout le gouvernement de rendre son tablier au roi. Entre lui et moi, le choix fut simple. Le lendemain de mon départ, la saisie fut prononcée par le Tribunal et les clefs du Dounia-PLM ont été remis à... Accor. Pour eux, le problème était résolu et le mien avec.

Avez-vous le sentiment d'avoir été lâché dans toutes ces affaires...
Lâché n'est pas assez fort pour décrire ce que j'ai enduré jusqu'ici. J'ai été pris dans le cyclone des affaires d'argent, de basse politique et de pouvoir sans partage. Feu Hassan II avait demandé à Youssoufi de ne pas céder à la tentation populiste de mener une chasse aux sorcières pour redorer le blason de son parti. Il l'a fait sous la pression de ses cadres pour la gloriole. L'USFP, qui a pris les commandes aux Finances, à la Justice, à l'Assemblée, a fait de l'infamie sa politique...

Vous citez beaucoup de noms de responsables, pourquoi se taisent-ils ?
Ils sont tétanisés. Prenez Laensar, prenez El Malki, prenez Jettou, prenez aussi mon ami et voisin de table du Conseil des ministres Khelli Henna Ould Rachid, ils me connaissent tous, dites-leur ce qu'ils pensent de tout cela. Demandez à l'ancien Premier ministre, M. Azzedine Laraki, demandez à Karim Lamrani. Où sont-ils tous ? Dites-leur si je suis un tricheur, un voleur, un détourneur de fonds publics ! On est au Maroc, on hurle avec les loups ou on se terre... Il suffirait que l'un d'entre eux élève la voix, un jour pour dire que je suis un honnête homme sans grande fortune... J'avais contacté par téléphone M. Omar Azziman lorsqu'il était ministre de la Justice : silence au bout du fil, alors qu'il était réticent à suivre les conclusions de la commission parlementaire, il disait pourtant ne pas vouloir «*réveiller un monstre*»... J'ai fait la même démarche avec Driss Jettou : silence au bout du fil...

Le Palais, qui était au cœur de ces affaires, n'a rien fait non plus pour vous...
Vous savez, j'ai écrit au roi, j'ai confié ma lettre à M. Karim Lamrani ainsi qu'à M. Rochdi Chraïbi, mais je n'ai pas eu de réponse. Franchement, je n'ai pas la certitude qu'elle lui soit parvenue. Sa Majesté me connaît bien, il connaît mon parcours, il peut mettre fin à ce supplice en un clin d'œil... J'aurais dû comprendre plus tôt ce qui allait m'arriver quand M. Abdellatif Filali, alors Premier ministre, m'a renvoyé toutes les notes que je lui avais adressées sur les vicissitudes du CIH à la veille de son remplacement par M. Youssoufi...

Pourquoi donc ?
Tout simplement parce qu'il ne voulait pas que la meute de l'Alternance les exploite contre lui.

HOMMES CLÉS Les principaux a

Plusieurs personnalités de haut rang ont, à un moment ou à un autre, joué un rôle souvent décisif dans les dossiers contentieux du CIH que Moulay Zine Zahidi a dû gérer. Il s'agit pour la plupart de proches du roi Hassan II, dont certains sont encore aux affaires et des bénéficiaires, grands commis de l'Etat

Abdellatif Filali

DR

Il était Premier ministre du gouvernement technocrate de transition avant l'arrivée de Youssoufi à la Primature. Il a eu connaissance de tous les grands dossiers en souffrance avant le déclenchement de l'affaire. Zahidi l'a informé régulièrement par écrit des affaires impliquant des dignitaires du régime et des réunions se sont tenues dans ses quartiers pour tenter d'y apporter des solutions. A la veille de son départ, il a réexpédié au CIH toute la correspondance que lui avait envoyée Zahidi «pour ne pas être la proie d'une cabale de l'Alternance».

Driss Jettou

DR

Il assurait dans le gouvernement Filali l'intérim aux Finances. Il a poussé à la roue dans le conflit Accor. Il n'a pas, selon Zahidi, entériné le compromis proposé par le CIH. Zahidi affirme que le rôle passif de Driss Jettou a provoqué son limogeage de la banque.

André Azoulay

DR

Il était informé des contentieux, essentiellement sur les affaires Palm-Dunes, KSA, Kabila et Accor. Il a été, selon Zahidi, une des courroies de transmission des instructions royales, notamment sur le dossier d'Ahmed Snoussi.

Abdelkrim Bennani

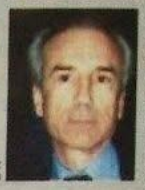
DR

Il a participé à un round de conciliation dans l'affaire Snoussi au même titre qu'André Azoulay. Il a signifié à Zahidi que «le Palais voulait une issue rapide au dossier».

Rochdi Chraïbi

AFP

Il a été mandaté par le roi Mohammed VI, alors Prince Héritier pour démêler l'écheveau du dossier Farouk Bennis. Il fut l'interlocuteur principal de Zahidi sur ce dossier, compte tenu des «entrées de Bennis au Palais».

Brahim Frej

DR

Le chambellan du roi Hassan II est notamment intervenu en faveur des

"Je me doutais bien que l'USFP continue

teurs de l'affaire Zahidi

frères Karrakchou dans leurs démêlés avec le CIH ainsi que dans l'épineux dossier de l'Hôtel Royal Mansour, propriété de la famille royale.

Mohamed Bouzoubaâ

DR

L'actuel ministre de la Justice était l'avocat de Farouk Bennis. Il a activement défendu les thèses de son client alors que celui-çi était convaincu, selon Zahidi, d'avoir détourné les crédits de la banque vers des comptes à l'étranger.

Mohammed Karim Lamrani

DR

Il a tenté la conciliation avec Ahmed Osman sur l'affaire SCI Maria et s'est proposé de porter une lettre explicative de Zahidi au roi Mohammed VI sur l'ensemble des grandes affaires du CIH au moment où la Commission parlementaire et la BNPJ avaient rendu leurs rapports.

Général Abdelhak Kadiri

DR

A l'époque puissant patron du contre-espionnage (DGED), il a contacté Zahidi au plus fort du conflit qui opposait la banque à Farouk Bennis pour lui signifier qu'il ne devait en aucun cas porter ombrage à l'associé de Bennis, Cheikh Kamal Adham, son homologue saoudien. Zahidi affirme lui avoir transmis une fiche sur l'affaire, mais n'a reçu qu'une fin de non recevoir.

Ahmed Osman

KS

Il était «sleeping partner» de Said Lakhdar dans l'affaire SCI Maria. Zahidi l'accuse de n'avoir pas honoré son engagement de résoudre cet imbroglio financier et de l'avoir «entourloupé» en effaçant sa créance par des traites en bois tirées sur les Karrakchou. La justice a donné raison à Osman nonobstant les clauses du contrat signé avec le CIH.

Omar Azziman

DR

Ministre de la Justice au plus fort de l'affaire. Il était réticent à ce que le gouvernement Youssoufi «reveille le monstre du CIH». Il a finalement suivi à la lettre les recommandations de la Commission Lachgar et les conclusions de l'enquête de la BNPJ.

Mohamed Seqat

DR

Gouverneur de Bank Al-Maghrib à l'époque des faits. Il a, selon Zahidi, fermé les yeux sur la situation dramatique du CIH. Il a, notamment avec M'Fadel Lahlou, patron de la CDG, entériné en 1994 la distribution de dividendes fictifs de la banque malgré un audit sans équivoque du cabinet Ernst and Young.

Driss Lachgar

DR

Figure emblématique de la Commission parlementaire chargée d'enquêter sur «la dilapidation des biens publics au CIH», le député USFP a mené les auditions à huis-clos de Zahidi au Parlement. Sa commission n'a pas jugé nécessaire de consigner dans son rapport les dires de Zahidi sur les accointances de hauts dignitaires du régime dans les grandes affaires contentieuses de la banque, ni relever les mécanismes d'octroi et de remboursement des crédits. Son rapport, éludé, s'est concentré sur le train de vie du président du CIH et quelques affaires connexes mineures. ■

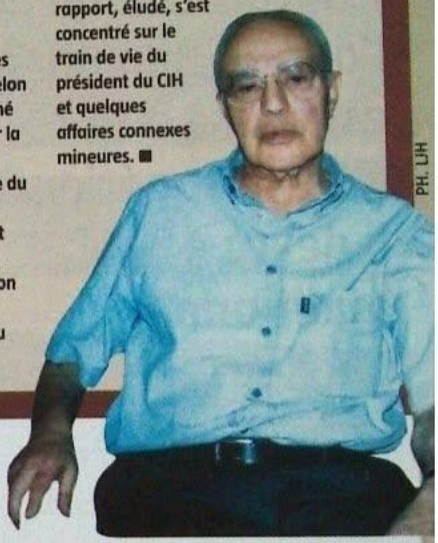
PH. LH

■ Savez-vous que tous ces crédits n'ont jamais été honorés...

Dites-le à M. Bouzoubaâ, ministre de la Justice, qui a défendu en tant qu'avocat de Farouk Bennis ! Dites-lui qu'il a aujourd'hui sur la conscience la vie brisée d'un commis de l'Etat et le trou de 30 millions de dollars que son client a laissé au CIH. J'aurais honte à sa place, lui qui a fait placarder sur ma maison à Rabat un avis de recherche, qui a saisi le peu de biens que j'avais et qui veut aujourd'hui me juger par contumace ! Dites-lui aussi de mettre aux arrêts, tant qu'il y est, tous mes successeurs qui n'ont pas pu, comme moi, recouvrer les créances des protégés du Pouvoir ! Les vrais coupables courent toujours avec l'argent du CIH dans les poches. Si le pouvoir politique tous ces dossiers qui accusent des gens encore aux manettes du pouvoir.

■ Vous présenter devant vos juges n'est pas une option pour vous ?

J'ai toujours eu du respect pour les juges, mais pensez-vous un instant qu'un juge pourrait aller à l'encontre des décisions politiques ? La justice au Maroc ne peut pas se dresser contre le Pouvoir dont pour l'essentiel elle dépend. Dans quels pays l'on interroge les gens sans l'assistance de leur avocat ? Dans ceux où la justice est affidée ! La police s'est introduite dans mon domicile, mon gardien a été massacré, quelqu'un a dévalisé tout mon mobilier dans l'impunité la plus complète. Les enquêteurs veulent me faire passer pour un délinquant qui ne

■ Vous risquez d'être condamné, que craignez-vous encore ?

Quand la bonne foi ne paie plus et que malgré mes dires, mes preuves, mes explications, tous ceux qui savent tout de mon affaire courent aux abris lorsque mon nom est prononcé et traîné dans la boue, je dis chapeau à ce régime. Les uns savent et se taisent, les autres me clouent au pilori. Je défie quiconque de prouver que j'ai falsifié, détourné ou profité de quoi que ce soit ! En tout cas, je ne leur donnerai pas l'occasion de mourir dans les geôles de leur système inique comme une bête que l'on mène à l'abattoir.

rait à se glorifier de son "succès" contre ses adversairesé

voulait les trouver, il l'aurait fait depuis belle lurette. Si le Pouvoir voulait éclaircir cette affaire, il n'aurait qu'à aller chercher les documents qui m'innocentent dans les tiroirs de M. Khalid Alioua, l'actuel président du CIH qui, lui aussi, brille par son silence. Normal, l'Etat a recapitalisé la banque aux frais du contribuable, alors pourquoi remuer

payait pas la cantine de sa banque lorsqu'il invitait des clients, qui a remplacé une voiture de fonction vieille de 17 ans par une neuve...Je ne serai pas, à plus de 70 ans la tête de turc de ce régime que j'ai servi loyalement des dizaines d'années, ni le bouc émissaire des politiques véreux pour des accusations aussi dégradantes.

Je suis triste d'écouter le discours d'équité que l'on nous serine aujourd'hui, un changement peut intervenir sans que l'on ait pu ériger de garde-fous et ceux qui sont aujourd'hui portés au pinacle peuvent trouver comme moi les abysses de la vindicte publique, c'est surtout cela que je crains pour mon pays et ses hommes. ■